

Direction de la justice, des affaires communales et
des affaires ecclésiastiques
Münstergasse 2
3011 Berne
info.jgk@jgk.be.ch



Berne, le 22 mai 2018

PRISE DE POSITION A LA CONSULTATION

Avenir du découpage géopolitique du canton de Berne

Monsieur le directeur de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
Mesdames, Messieurs

Nous avons pris connaissance du rapport d'expertise du Conseil exécutif intitulé « Avenir du découpage géopolitique du canton de Berne » du 14 février 2018. Nous vous remercions de l'opportunité que vous nous offrez de nous prononcer à ce sujet et prenons position comme suit.

Nous sommes favorables à ce que le Gouvernement bernois établisse une stratégie concernant les fusions de communes dans le cadre d'un plan directeur des fusions. L'objectif de ces fusions visant une meilleure efficacité des communes et du canton, un développement homogène des prestations de service public sur le territoire, il apparaît cohérent de vouloir édicter des principes généraux de conduite.

Nous sommes d'avis que le canton doit piloter le processus, en concertation avec les besoins spécifiques des communes. Les besoins des communes varient en effet d'une région à l'autre, les motivations pour une fusion aussi. Les critères quantitatifs et qualitatifs des fusions ne doivent pas uniquement dépendre du bassin de population minimum ou du nombre de communes minimum mais véritablement des besoins spécifiques des régions. Il faut donc fixer des conditions-cadres de soutien et d'encouragement qui font se superposer les besoins des communes et ceux du canton.

A ce titre, nous soutenons l'idée que ces principes généraux que le canton doit élaborer suivent les objectifs contenus dans le Plan directeur cantonal 2030. A notre avis, le canton de Berne ne pourra atteindre l'efficacité qu'en faisant coïncider une organisation politique audit document. Le Parti socialiste soutient l'idée de réduire significativement le nombre de communes. Le nombre de communes dépendra de la stratégie cantonale en matière de centres d'importance régionale et cantonale.

Nous sommes favorables à ce que le canton soit davantage directif vis-à-vis des processus de fusions de communes et à ce titre qu'il redéfinisse la notion d'autonomie communale. L'objectif étant la concrétisation du PDC 2030, le canton doit se donner les moyens constitutionnels pour y parvenir.

Dans sa restructuration territoriale, le canton devra tenir compte des enseignements tirés de l'application de la LPFC. L'objectif financier du canton doit consister en une réduction des charges financières pour lui au sens de la compensation des charges. Parallèlement, le Parti socialiste bernois encourage le canton à prévoir les moyens financiers nécessaires pour le soutien aux communes engagées dans un processus de fusions.

Le volet identitaire constitue un écueil connu et redouté des projets de fusion de communes. L'appropriation du processus ne passe pas que par l'intellect ou la rationalité. L'identification au blason et au nom de la future commune joue un rôle parfois déterminant. Les lignes directrices voulues doivent absolument reconnaître ce paradigme et en tenir compte.

Finalement, le Parti socialiste bernois se réjouit de la présente démarche du canton qui survient quelques mois après que le Grand Conseil eut décidé de réduire de CHF 700'000.- la subvention destinée au soutien et surveillance des communes dans le budget 2018 (mesure 45.4.1 du PIMF 2019 – 2021). S'il entre dans une logique de contrainte vis-à-vis des communes, le canton devra prévoir un financement adapté.

En conséquence, le Parti socialiste bernois soutient fermement l'Option 2 « Réorientation stratégique » (point 5.3 du rapport, pages 18 et ss) allant dans le sens d'une réduction drastique du nombre de communes de 100 à 150 à terme. Il soutient la mise en œuvre des principes directeur 1 et 2 qui impartit dans un premier temps un délai aux communes pour qu'elles s'organisent en vue d'une fusion cohérente dans un périmètre réfléchi. Passé ce délai, nous soutenons la volonté du canton de mettre en place les outils législatifs adéquats pour contraindre les communes à fusionner. Nous rappelons à toutes fins utiles que le peuple bernois a accepté en 2012 un changement de la Constitution qui allait dans le sens d'une fusion des communes.

Meilleurs salutations

Parti socialiste du canton de Berne



Ursula Marti
Présidente du parti



David Stampfli
Secrétaire général